

COMMUNAUTE DE COMMUNES D'ERDRE & GESVRES

COMPTE RENDU SYNTHETIQUE

Réunion ordinaire
Conseil communautaire du 30 mars 2016
19 : 00 à 23 : 30

Membres présents :

EUZÉNAT Philippe, HOUSSAIS Claudia, LABARRE Claude, CLAVAUD Jean Pierre, BURCKEL Christine, OUVRARD François, THIBAUD Dominique, LERAY Patrice, CHAILLEUX Marie Odile, GIROT Monique, JOUTARD Jean Pierre, DAUVÉ Yves, LEFEUVRE Sylvain, METLAINE Aïcha, PROVOST Françoise, NAUD Jean Paul, KHALDI PROVOST Isabelle, SIEBENHUNER Bruno, BESNIER Jean Luc, MONDAIN Régine, MAINDRON Frédéric, ALEXANDRE Maryline, CHARRIER Jean François, ROGER Jean Louis, HENRY Jean Yves, NIESCIEREWICZ Valérie, KOGAN Jean Jacques, GUILLEMINE Laurence, BOMMÉ Stanislas, BORIE Daniel, ROYER Alain, LERAT Yvon, HENRY Catherine, RENOUX Emmanuel, BÉZIER Joseph, LAMIABLE Patrick, PLONÉIS MÉNAGER Sandrine, PORTIER Joël.

Pouvoirs :

BESSON Dominique pouvoir à HOUSSAIS Claudia
GROSSOLLE Françoise pouvoir à LABARRE Claude
VIEL Jocelyne pouvoir à BESNIER Jean Luc
NOURRY Barbara pouvoir à MAINDRON Frédéric (à partir de 21 : 30)
CADOU Catherine pouvoir à ROYER Alain

Absents - Excusés : DENIS Laurent, SARLET Bruno.

ASSISTANTS :

GARNIER Dominique-DGS- HOTTIN Françoise-DGA – DÉSORMEAU Edith-Responsable des assemblées- BUREAU Axèle-communication -BRÉHERET Dimitri- Finances.
DURASSIER Murielle – Trésorière principale.

SECRETAIRE DE SEANCE : JOUTARD Jean Pierre.

○ **Compte rendu du Conseil communautaire du 24 février 2016.**

Le Conseil communautaire valide le compte rendu du Conseil ordinaire du 24 février 2016.
Jean Jacques KOGAN, absent de ce Conseil, s'abstient.

○ **Information décisions du Bureau et du Président dans le cadre des délégations.**

Le Conseil communautaire est informé des décisions suivantes sur lesquelles aucune intervention n'est demandée :

Décisions du Président :

✓ **Habitat :**

Aides financières dans le cadre du Programme d'Intérêt Général Multi-Thèmes.

Travaux de rénovation thermique :

- . 1 dossier – sur commune de Saint Mars du Désert – 500 €
- . 1 dossier – sur commune de Notre Dame des Landes – 500 €
- . 2 dossiers – sur commune de Nort sur Erdre – 500 € par dossier.
- . 1 dossier – sur commune de Casson – 500 €

Travaux de mise en accessibilité et d'adaptation à la perte de mobilité :

- . 2 dossiers – sur commune de Petit Mars – 1 000 € par dossier
- . 1 dossier – sur commune de Les Touches – 1 000 €.

Aide dans le cadre du dispositif d'accession sociale à la propriété.

Location accession PSLA :

- . 1 dossier – sur commune de Treillières – opération l'Ataé – 4 000 €
- . 2 dossiers – sur commune de Treillières – opération Le Hameau des Chênes – 4 000 € par dossier
- . 1 dossier – sur commune de Sucé sur Erdre – opération Le Clos du Verger – 3 000 €.

✓ **Développement économique : cessions terrains parcs d'activités**

- Parc d'activités La Haute Noë – St Mars du Désert : cession SCI FLOMAR (U Express) :

Lot 1 - superficie : 3 170 m² - prix de vente : 28HT/m²

Prix vente TTC (TVA sur marge comprise) : 97 049,69 €.

- Parc d'activités Bellevue – Grandchamp des Fontaines :

Cession entreprise automatismes industriels ANF – Thierry MIRONNEAU

Lot 5 - superficie : 1 595 m² - prix de vente : 25 HT/m²

Prix de vente TTC (TVA sur marge comprise) : 46 099,20 €.

- Parc d'activités la Madeleine – Fay de Bretagne :

Cession à l'euro symbolique d'une bande de terrain à la commune de 2 125 m² correspondant à un espace vert pour aménagement chemin piétonnier

○ **Modification commission culture – représentation commune Fay de Bretagne**

> **Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, VALIDE le remplacement, au sein de la commission culture, de Monsieur Sébastien VOGT, démissionnaire de son mandat de conseiller municipal de Fay de Bretagne, par Monsieur Olivier MERTZ.**

o **Présentation du plan guide Eau et paysage.**

Groupe concepteur COLOCO.

Le Pôle Métropolitain, en partenariat avec les 6 intercommunalités qui le composent, a initié une démarche « Eau et Paysage » visant à identifier 6 sites à aménager en raison de leurs caractéristiques paysagères permettant de déterminer une unité du territoire Métropolitain.

Le site du Gesvres a été choisi par la Commission Aménagement, puis en Bureau communautaire d'Erdre & Gesvres en 2013 : Imaginer une révélation de la vallée du Gesvres et zoom sur secteur à enjeux du Parc du Haut Gesvres avec un espace naturel majeur reconnu de la communauté de communes, le support de corridors écologiques entre la vallée du Cens et de l'Hocmard, une ceinture verte entre Nantes Métropole et la partie Sud d'Erdre & Gesvres.

La volonté de travailler à une double échelle d'analyse a été prônée. L'échelle micro, située au Nord de Treillières, entre le bourg et le hameau de la Ménardais, sur chaque versant de la vallée. L'échelle macro, depuis la Chapelle sur Erdre jusqu'au bourg de Vigneux de Bretagne ; chapelet d'urbanisation 's'égrenant » le long de la vallée.

L'étude « plan guide » est aujourd'hui terminée (co-financée par le Pôle et Erdre et Gesvres à hauteur de 45 700 € HT pour Erdre et Gesvres).

Un Comité de pilotage conclusif a eu lieu le 18 janvier 2016 pour valider la vision à long terme de l'aménagement de la vallée du Gesvres et identifier les priorités communes d'actions pour la réalisation d'aménagements à court terme.

Un projet global d'aménagement sur la vallée du Gesvres et plus poussé sur « le parc des Domaines » à Treillières est proposé (dimension hydraulique, paysagère, culturelle, touristique).

Pour compléter et finaliser le plan guide à l'échelle supra-communale, il apparaît nécessaire d'apporter des compléments à l'étude sur le secteur de Vigneux de Bretagne pour atteindre le même niveau de rendu que celui du parc du Haut Gesvres.

Un travail de priorisation des investissements pertinents à réaliser à l'horizon de la fin du mandat a été formalisé, correspondant à un financement étalé sur 5 exercices budgétaires (2016-2020).

Les financements des réalisations/études maîtrise d'œuvre jugées prioritaires 2016-2020 (816 000 € TTC) sont les suivants :

| | |
|--|---|
| Dépenses totales sur 5 ans de 2016 – 2020 : 816 000 € TTC | 670 000 de travaux |
| | 146 000 de maîtrise d'œuvre + aléas |
| Recettes totales sur 5 ans de 2016 – 2020 : 816 000 € TTC | 250 000 commune de Treillières |
| | 32 000 commune de Vigneux |
| | 250 000 Erdre & Gesvres (<i>montant restant à valider</i>) |
| | 50 000 Pôle Métropolitain (<i>montant restant à valider</i>) |
| | 60 000 LEADER (1 dossier par commune) |
| | 174 000 Ville de demain et Plan Loire (dossiers subvention porté par le Pôle) |

Plusieurs principes fondamentaux ont été actés :

- . Accord des 2 communes sur leurs contributions financières totales d'ici à 2020
- . Accord pour que la communauté de communes soit identifiée pilote de la mise en œuvre via une convention de co-maîtrise d'ouvrage
- . Accord des 2 communes pour s'engager dans cette convention de co-maîtrise d'ouvrage au bénéfice de la communauté de communes visant à lui déléguer la maîtrise d'ouvrage le temps des travaux.
- . Affirmation par le Pôle Métropolitain de la mise à disposition de moyens humains pour le suivi administratif de la démarche
- . Un préalable indispensable à la faisabilité porte sur la mise à disposition d'un agent technique pour le suivi des travaux qui pourrait être proposée par le Pôle pour les 6 sites de la démarche.

Accord du Bureau communautaire du 17 mars pour inscrire 5 000 € permettant un complément d'étude sur Vigneux de Bretagne et prévoir une enveloppe à hauteur de 250 000 € étalée sur 5 ans, considérant qu'en cas de recettes supplémentaires, cela permettrait de réduire le montant restant à financer par Erdre & Gesvres.

Concernant la poursuite de l'action d'intérêt métropolitain « Eau et Paysage », dans l'attente du vote du nouveau programme d'actions du Pôle métropolitain prévu à l'automne 2016, l'intervention du Pôle concernerait notamment :

- une implication dans le suivi de la phase opérationnelle de la démarche Eau et Paysages, avec les collectivités concernées, et un cofinancement
- une mise à disposition d'un poste mutualisé (chargé d'opérations) pour le suivi des chantiers
- la poursuite des recherches de fonds pour le compte des collectivités
- une action visant à l'animation d'un futur itinéraire cyclable Nantes Saint-Nazaire rive nord.

DÉCISION :

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, décide :

- . **d'INSCRIRE 5 000 € au BP 2016 pour permettre un complément d'étude et aboutir au même niveau de rendu sur Vigneux de Bretagne,**
- . **de VALIDER les priorités d'intervention à réaliser à horizon 2020 en application du plan guide Eau et Paysages et de prévoir une participation d'Erdre & Gesvres à hauteur de 250 000 € TT sur 5 ans,**
- . **de VALIDER le principe de la constitution d'une convention de co-maitrise d'ouvrage entre l'intercommunalité (déléguée), les communes de Treillières et de Vigneux de Bretagne en vue de la réalisation de ces aménagements prioritaires,**
- . **de DÉCLARER d'intérêt métropolitain, au titre du domaine de compétence du Pôle métropolitain « accompagnement opérationnel de projets urbains s'inscrivant dans la stratégie SCOT ou dans la démarche EcoCités » :**
 - **la participation du Pôle métropolitain à la démarche Eau et Paysages en phase opérationnelle,**
 - **le chantier lié à l'animation et la valorisation paysagère des itinéraires cyclables sur le territoire métropolitain, reliant notamment les sites Eaux et Paysages,**
 - **la recherche de financement pour la réalisation de ces actions ;**
- . **de VALIDER le principe d'une définition de la participation financière du Pôle métropolitain pour la réalisation de ces actions dans le cadre du vote du budget pluriannuel du futur programme d'actions du Pôle métropolitain ;**
- . **d'AUTORISER le Président et le Vice Président en charge du dossier à signer la convention Ville de demain pour mobiliser les financements obtenus dans le cadre du programme des investissements à venir ;**
- . **d'AUTORISER le Président et le Vice Président en charge du dossier à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération ; dont la signature des marchés.**

○ **Validation du programme de restauration des cours d'eau sur le sous bassin versant "Erdre Amont 44"**

La Communauté de Communes d'Erdre et Gesvres mène des actions de restauration et d'entretien des cours d'eau depuis 2008 dans le cadre de sa compétence "eau et milieux aquatiques".

Une **étude préalable** à la restauration et à l'entretien des cours d'eau sur le sous bassin versant « Erdre amont 44 » de Saint Mars-la-Jaille à Nort-sur-Erdre est réalisée depuis janvier 2014 par les communautés de communes du Pays d'Ancenis et d'Erdre & Gesvres.

Le programme pluriannuel d'actions a été présenté, pour validation, au comité de pilotage de l'étude "Erdre Amont 44" le 12 janvier 2016 et à la Commission Cadre de Vie du 2 mars 2016.

Les actions et les travaux retenus pour le programme 2017-2021 sur le bassin versant "Erdre amont 44" concernent :

- la restauration la continuité écologique au moyen de travaux sur des petits ouvrages de franchissement, sur des seuils ou des radiers de point, sur des ouvrages hydrauliques et par la gestion des embâcles (arbres et branches obstruant le cours d'eau) ;
- le lit mineur (morphologie) ;
- les berges et la ripisylve (restauration et plantation de la végétation sur berge) ;
- la lutte contre les espèces invasives animales et végétales ;
- l'aménagement d'abreuvoirs et de passages à gués
- des actions transversales visant à garantir le bon déroulement de la mise en œuvre des travaux et le suivi de leur efficacité.

Coût estimatif du programme d'action :

| | | Coût total du programme | Coût du programme Compa | Coût du programme CCEG | Coût du programme Fédération pêche |
|----------------------------|------|-------------------------------|-------------------------------|------------------------------|--|
| Cout Total HT | € HT | 5 910 126 | 3 936 126 | 1 940 667 | 33 333 |
| Subvention Agence de l'Eau | € HT | 3 550 876 | 3 276 375 | 1 154 500 | 20 000 |
| Subvention Région | € HT | 1 058 225 | 703 325 | 348 233 | 6 667 |
| Subvention Département | € HT | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Reste à charge | € HT | 1 301 025 | 856 425 | 437 933 | 6 667 |

CONSIDÉRANT l'objectif du projet de mandat visant l'intensification de l'action d'Erdre & Gesvres dans le domaine de la gestion de l'eau à travers notamment l'amélioration des milieux aquatiques ;

CONSIDÉRANT la nécessité de mener, en partenariat avec la Communauté de Communes du Pays d'Ancenis, des actions sur un périmètre hydrographiquement cohérent afin d'atteindre l'objectif de bon état fixé par la Directive Cadre sur l'Eau ;

CONSIDÉRANT l'intérêt d'inscrire les actions proposées dans les dispositifs contractuels de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, de la Région des Pays de La Loire et éventuellement d'autres partenaires ;

DÉCISION :

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, DÉCIDE :

- . d'APPROUVER le programme d'actions 2017-2021 pour la restauration des cours d'eau sur le bassin versant "Erdre Amont 44" sur la base de l'enveloppe estimée à 1 940 667 € HT (2 295 800 € TTC) avec un restant à charge pour Erdre & Gesvres de 437 933 € HT (512 320 € TTC) ;
- . d'ENGAGER la réalisation sur 5 ans du programme d'actions en partenariat avec la Communauté de Communes d Pays d'Ancenis et les partenaires financiers ;
- . d'AUTORISER le Président à solliciter des aides auprès de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, la Région des Pays de la Loire et éventuellement d'autres partenaires et de solliciter l'inscription des actions dans leurs contrats respectifs ;
- . d'AUTORISER le Président à signer tout document se rapportant à la présente délibération.

3) Finances

Vice président Frédéric MAINDRON

- **Compte de Gestion 2015 budget principal et budgets annexes**
- **Compte Administratif 2015 budget principal et budgets annexes**
- **Affectation des résultats 2015**
- **Budget Primitif 2016 : budget principal et budgets annexes :**
 - **Vote du budget principal et des budgets annexes 2016**
 - **Vote des taux et du produit attendu de la fiscalité intercommunale (CFE, TH, TF, TFNB)**
 - **Vote des tarifs année scolaire 2016-2017 du transport scolaire**
 - **Vote subventions 2016 aux associations**
 - **Fonds de Concours**
 - **Vote autorisations de programmation et crédits de paiement**

> Le Conseil communautaire, sur proposition de la commission finances, après en avoir délibéré, APPROUVE les actes et décisions budgétaires suivantes :

- Comptes de Gestion 2015 budget principal et budgets annexes à l'unanimité de ses membres présents ou représentés (le Président ayant quitté la salle).
- Comptes Administratifs 2015 budget principal et budgets annexes : à l'unanimité de ses membres présents ou représentés (le Président ayant quitté la salle).

Consolidation des budgets :

| Unité : k€ | | | | | | | | | | |
|---------------------------|------------------|----------|-----------------|------------|-----------|---------------|-----------|--------------|--------------------|---------------|
| FONCTIONNEMENT | Budget Principal | PAE | Ateliers Relais | ADS | CLIC | GEA | SPANC | SPED | Transport scolaire | Total |
| Dépenses | 11 682 | 5 550 | 3 | 245 | 207 | 1 137 | 206 | 5 189 | 3 690 | 27 909 |
| Recettes | 22 972 | 5 550 | 70 | 283 | 207 | 1 437 | 208 | 6 897 | 3 175 | 40 799 |
| Résultat | 11 290 | 0 | 67 | 38 | 0 | 300 | 2 | 1 708 | -515 | 12 890 |
| INVESTISSEMENT | Budget Principal | PAE | Ateliers Relais | ADS | CLIC | GEA | SPANC | SPED | Transport scolaire | Total |
| Dépenses | 6 294 | 3 512 | 29 | 42 | 2 | 4 839 | 2 | 934 | 164 | 15 818 |
| Recettes | 4 124 | 3 512 | 326 | 10 | 18 | 2 165 | 16 | 313 | 162 | 10 646 |
| Résultat | -2 170 | 0 | 297 | -32 | 16 | -2 674 | 14 | -621 | -2 | -5 172 |
| Résultat consolidé | 9 120 | 0 | 364 | 6 | 16 | -2 374 | 16 | 1 087 | -517 | 7 718 |

- Affectation des résultats 2015 à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

| Unité : k€ | | | | | | | | | | |
|-----------------|------------------|----------|-----------------|-----------|----------|------------|----------|--------------|--------------------|---------------|
| Fonctionnement | Budget Principal | PAE | Ateliers Relais | ADS | CLIC | GEA | SPANC | SPED | Transport scolaire | Total |
| Résultat | 11 290 | 0 | 67 | 38 | 0 | 300 | 2 | 1 708 | -515 | 12 890 |

| Investissement | Budget Principal | PAE | Ateliers Relais | ADS | CLIC | GEA | SPANC | SPED | Transport scolaire | Total |
|----------------------|------------------|----------|-----------------|------------|-----------|---------------|-----------|-------------|--------------------|---------------|
| Résultat | -2 170 | 0 | 297 | -32 | 16 | -2 674 | 14 | -621 | -2 | -5 172 |
| RAR Dépenses | 1 288 | | | | | 13 | | 756 | | 2 057 |
| RAR Recettes | 751 | | | | | 8 | | 842 | | 1 601 |
| Résultat réel | -2 707 | 0 | 297 | -32 | 16 | -2 679 | 14 | -535 | -2 | -5 628 |

| Unité : k€ | | | | | | | | | | |
|-----------------|------------------|----------|-----------------|-----------|----------|------------|----------|--------------|--------------------|---------------|
| Fonctionnement | Budget Principal | PAE | Ateliers Relais | ADS | CLIC | GEA | SPANC | SPED | Transport scolaire | Total |
| Résultat | 11 290 | 0 | 67 | 38 | 0 | 300 | 2 | 1 708 | -515 | 12 890 |

| Affectation de l'excédent disponible à la section Fonctionnement | | | | | | | | | | |
|--|-------|--|----|---|---|---|---|-------|------|-------|
| 002 - Dépenses | | | | | | | | | -515 | -515 |
| 002 - Recettes | 8 583 | | 53 | 6 | 0 | 0 | 2 | 1 173 | | 9 817 |

- Bilan des cessions et acquisitions immobilières à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

Bilan des cessions immobilières : 2 136 k€
 Bilan des acquisitions immobilières : 1 772 k€
 dont
 Programme Action Foncière Economique : 13 K€
 Programme Action Foncière Agricole : 2 K€
 Programme Action Foncière Habitat : 1 107 K€
 Autres : 650 K€.

○ **Budget Primitif 2016 : budget principal et budgets annexes :**

- **Vote des tarifs année scolaire 2016-2017 du transport scolaire**

1. Proposition tarifaire avec création de 3 tranches supplémentaires (de 5 à 8 tranches) – tarif progressif en fonction du quotient familial pour ajuster le coût du transport en fonction des ressources et de la composition de la famille :

sur 43 votants,

par 36 voix pour,

par 3 abstentions (Claude LABARRE, Françoise GROUSSOLE, Jean Pierre CLAVAUD)

par 4 voix contre (Sylvain LEFEUVRE, Régine MONDAIN, Yves DAUVÉ, Aïcha METLAINE)

| | | | | | |
|--|------------|-----------------|------------|-----------------|------------|
| Tarif 1 : 88 € | QF ≤ 600€ | Tarif 2 : 107 € | QF ≤ 700€ | Tarif 3 : 120 € | QF ≤ 800€ |
| Tarif 4 : 135 € | QF ≤ 900€ | Tarif 5 : 150 € | QF ≤ 1000€ | Tarif 6 : 165 € | QF ≤ 1100€ |
| Tarif 7 : 180 € | QF ≤ 1200€ | Tarif 8 : 195 € | QF 1200€ < | | |
| Un tarif « non subventionné » : coût réel des marchés | | | : 820 € | | |
| Un tarif pour les enfants en garde alternée (si utilisation de 2 cars) : | | | 117 € | | |
| Une pénalité pour toutes réinscriptions tardives | | | : 20 € | | |
| Un tarif duplicata de carte TTC | | | : 4 € | | |

Vote des taux et du produit attendu de la fiscalité intercommunale (CFE, TH, TF, TFNB) à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

Maintien des taux 2015

. CFE (Contribution Foncière des Entreprises) : 25,82% réserve 0,07%

. TH (Taxe Habitation) : 8,51%

. TFB (Taxe Foncier Bati) : 0,17%

. TFNB (Taxe Foncier Non Bati) : 3,09%

Produit attendu / 2015 : + 166 K€ Variation / DOB : - 79 K€

Variation des bases/2015 :

CFE + 0,7%

TH + 3,0%

TFB + 2,3%

TFNB+ 0,5%

- **Vote du Budget Principal et des Budgets annexes :**

par 42 voix pour, 1 abstention (Jean Pierre CLAVAUD), 0 voix contre.

. budget principal,

. budget annexe parcs d'activités,

. budget annexe Ateliers relais,

. budget annexe Autorisation du Droit des Sols,

. budget annexe CLIC,

. budget annexe Equipements aquatiques,

. budget annexe Service Public Assainissement Non Collectif,

. budget annexe Service Public Elimination des Déchets,

. budget annexe Transport scolaire,

| FONCTIONNEMENT | Budget Principal | PAE | Ateliers Relais | ADS | CLIC | Equip Aqua | SPANC | SPED | Transport scolaire | Total |
|----------------|------------------|-------|-----------------|-----|------|------------|-------|-------|--------------------|--------|
| Dépenses | 23 164 | 8 621 | 72 | 349 | 222 | 1 678 | 277 | 6 827 | 2 047 | 43 257 |
| Recettes | 23 164 | 8 621 | 72 | 349 | 222 | 1 678 | 277 | 6 827 | 2 047 | 43 257 |

| INVESTISSEMENT | Budget Principal | PAE | Ateliers Relais | ADS | CLIC | Equip Aqua | SPANC | SPED | Transport scolaire | Total |
|----------------|------------------|-------|-----------------|-----|------|------------|-------|-------|--------------------|--------|
| Dépenses | 17 107 | 7 443 | 405 | 59 | 19 | 8 219 | 465 | 3 043 | 16 | 36 776 |
| Recettes | 17 107 | 7 443 | 405 | 59 | 19 | 8 219 | 465 | 3 043 | 16 | 36 776 |

- **Vote subventions 2016 aux associations**
à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

| | Montant | | Montant |
|---|---------------------|--|---------------------|
| ASSOCIATION SPORTIVE ERDRE&GESVRES | 4 300,00 € | MISSION LOCALE NORD ATLANTIQUE | 70 721,13 € |
| CONSEIL DE DEVELOPPEMENT ERDRE&GESVRES | 4 200,00 € | INITIATIVES LOIRE ATLANTIQUE NORD | 54 887,00 € |
| MAISON DEPARTEMENTAL DES ADOLESCENTS | 14 450,00 € | OFFICE INTERCOMMUNAL DU TOURISME | 65 200,00 € |
| Commission Amélioration de l'Action Publique | 22 950,00 € | AIRE | 4 283,00 € |
| MUSIQUE ET DANSE EN LOIRE-ATLANQUE | 32 874,00 € | ANCRE | 4 283,00 € |
| ECOLE DE MUSIQUE INTERCOMMUNALE | 14 500,00 € | SOLIDRAITE EMPLOI | 4 283,00 € |
| POLYGLOTTE | 19 320,00 € | Commission Dév Economique Tourisme Emploi | 203 657,13 € |
| GRANDCHAM BARDEMENT | 15 000,00 € | ADIL | 6 692,00 € |
| ASSO CULTURELLE DE L'ÉTÉ | 14 000,00 € | Service Conseil Logement | 1 760,00 € |
| ASSOCIATION LANDES ART | 5 000,00 € | CONSEIL GENERAL 44 | 7 465,00 € |
| KRIZAMBERT DE LA BOURDINIÈRE | 3 000,00 € | Commission Habitat | 15 917,00 € |
| JEU BRETONS CASSON | 2 000,00 € | CLUB MOTOCYCLISTE SUCEEN | 5 000,00 € |
| ECOLE MONTGOLFIER | 3 000,00 € | Commission Communication | 5 000,00 € |
| MOISSONS NOUVELLES ITEP Treillières | 1 500,00 € | L'AMICALE CCEGISTE | 1 000,00 € |
| Commission Culture | 110 194,00 € | Commission Mutualisation et Moyens | 1 000,00 € |
| TOTAL DES SUBVENTIONS | 358 718,13 € | | |

- **Acceptation de fonds de concours**
à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

Vu l'attribution, lors de son Conseil municipal du 4 mars 2014, d'un fonds de concours (223 800 €) de la commune de Grandchamp des Fontaines pour l'aménagement du parc d'activités de Bellevue,
Vu l'article L 5214-16V du code général des collectivités territoriales modifié par la loi n° 2010-788 du 12/07/10 – art.51,

Le Conseil communautaire ACCEPTE l'attribution du fonds de concours d'un montant de 223 800 € de la commune DE Grandchamp des Fontaines pour l'aménagement du parc d'activités de Bellevue.

- **Vote autorisations de programmation et crédits de paiement**
à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

AP 201201 : Construction Equipement Aquatique Bassins d'Ardéa

| | AP actualisée 2015 | AP actualisée 2016 | Crédit de Paiement | | | | |
|--------------------|-----------------------|-----------------------|--------------------|-----------------|-----------------|--------------|---------------|
| | | | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 |
| Travaux TTC | 15 050 k€ | 14 897 k€ | 1 566 k€ | 6 242 k€ | 6 771 k€ | 56 k€ | 262 k€ |
| Recettes | 15 050 k€ | 14 897 k€ | 1 566 k€ | 6 242 k€ | 6 771 k€ | 56 k€ | 262 k€ |

AP 201301 : Construction Equipement Aquatique Sud

| | AP actualisée 2015 | AP actualisée 2016 | Crédit de Paiement | | | | | |
|--------------------|-----------------------|-----------------------|--------------------|---------------|---------------|-----------------|-----------------|---------------|
| | | | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 |
| Travaux TTC | 11 874 k€ | 11 006 k€ | 485 k€ | 311 k€ | 446 k€ | 6 024 k€ | 3 622 k€ | 118 k€ |
| Recettes | 11 874 k€ | 11 006 k€ | 485 k€ | 311 k€ | 446 k€ | 6 024 k€ | 3 622 k€ | 118 k€ |

AP 201302 : Restauration des marais de l'Erdre

| | AP actualisée 2015 | AP actualisée 2016 | Crédit de Paiement | | | | |
|-----------------|-----------------------|-----------------------|--------------------|---------------|---------------|-----------------|---------------|
| | | | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 |
| Travaux | 4 094 k€ | 3 091 k€ | 319 k€ | 424 k€ | 495 k€ | 1 086 k€ | 767 k€ |
| Recettes | 4 094 k€ | 3 091 k€ | 319 k€ | 424 k€ | 495 k€ | 1 086 k€ | 767 k€ |

AP 201401 : Elaboration du PLUI

| | AP actualisée 2015 | AP actualisée 2016 | Crédit de Paiement | | | |
|-----------------|-----------------------|-----------------------|--------------------|-------------|---------------|---------------|
| | | | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 |
| Travaux | 468 k€ | 468 k€ | 8 k€ | 1 k€ | 175 k€ | 284 k€ |
| Recettes | 468 k€ | 468 k€ | 8 k€ | 1 k€ | 175 k€ | 284 k€ |

- **Mandat spécial remboursement frais élus : délégation au Bureau pour frais Président.**

DÉCISION :

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 42 voix pour, 1 abstention (Yvon LERAT), 0 voix contre, décide de déléguer au Bureau communautaire, pour la durée du mandat présent, la délivrance de mandats spéciaux liés aux frais de mission du Président.

Dispositions de l'article L.2123-18 du code général des collectivités territoriales en matière de mandats spéciaux.

4) Développement durable

Vice Président Patrick LAMIABLE

- **Rapport Développement durable 2015.**

En vertu de l'article 255 de la loi n°2010-788, datant du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (Grenelle II), les collectivités territoriales et les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants doivent présenter un rapport sur la situation en matière de développement durable.

Le Bureau communautaire du 17 mars 2016 a pris connaissance du contenu de ce rapport qui fournit des indicateurs d'évaluation et les impacts des différentes politiques publiques de la communauté de communes ; le développement durable étant bien transversal à l'économie, le social et l'environnemental :

1. en matière d'aménagement et d'environnement (aménagement, préservation de l'environnement et de la biodiversité, changement climatique) ;
2. en termes de modes de consommation et production responsables (production d'énergie renouvelable, soutien à l'agriculture, commande publique responsable) ;
3. sociaux-économiques (culture, précarité et handicap, accessibilité, habitat, développement économique, emploi) ;
4. sur la citoyenneté responsable et participative (jeunesse, sensibilisation au développement durable, participation réflexions, coopération).

Ce rapport est également envoyé à l'ADEME.

DÉCISION :

Le Conseil communautaire PREND ACTE du rapport Développement Durable 2015 du territoire d'Erdre & Gesvres.

5) Développement économique

Vice président Philippe EUZÉNAT

- **Echange de parcelles avec soulte entre la CCEG et la SCI Tyfa représentée par Mr LANDAIS André - Zac Erette Grand'Haie.**

DÉCISION :

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, APPROUVE les conditions de l'échange avec soulte entre la CCEG et la SCI TYFA, représentée par Mr LANDAIS André, dans le cadre de la réalisation des travaux de la tranche 2 du parc d'activités Erette/ Grand'Haie dans les conditions suivantes :

- . cession 41 900 m² par la CCEG - parcelles enclavées non desservies par les réseaux : 12.88€/m² - soit 539 672 €
 - . vente 21 790 m² par la SCI Tyfa – en bordure de voie : 22 €/m² - soit 479 380 €
- soit une soulte arrondie à 60 000 € au profit de la communauté de communes.**

- **Extension parc d'activités Les Ardillaux à Casson : avenant n°1 lot VRD**

Vu l'article 14 du Cahier des Clauses Administratives générales (CCAG Travaux) et le marché de travaux du lot n°1 "Terrassements, chaussées, assainissement, voirie, espaces verts" notifié à l'entreprises CHAUVIRE TP en date du 3 septembre 2015 ;

Vu la nécessité de travaux modificatifs et supplémentaires liés à la requalification de la rue des Ardillaux sur voirie communautaire au-delà du plateau surélevé nécessitant la contractualisation de 11 prix unitaires nouveaux et la prolongation du délai d'exécution du marché de 4 semaines ;

DÉCISION :

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, **AUTORISE** le Président à signer l'avenant n°1 au lot n°1 ", chaussées, assainissement, voirie, espaces verts " avec l'entreprise CHAUVIRE TP pour un montant de 12 375.00 € HT portant le nouveau montant du marché à 224 794.60 € HT.

6) Tourisme

Vice président Dominique THIBAUD

○ **Avenant de prolongation de la convention de partenariat du Pays Touristique « Erdre Canal Forêt »**

Le 18 mars 2014, les Communautés de communes d'Erdre et Gesvres, du Pays de Blain et de la Région de Nozay ont signé une convention de partenariat relative à la démarche de création du Pays touristique « Erdre Canal Forêt ».

La convention a été signée pour une durée de 2 ans à compter du 18 mars 2014.

Afin de poursuivre la démarche de création du Pays touristique et en attendant que la structure voit officiellement le jour au plus tard au 1^{er} trimestre 2017,

DÉCISION :

> Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, **AUTORISE** le Président à signer l'avenant de prolongation d'un an de la convention de partenariat du « Pays Touristique ».

7) Emploi – Action sociale et sanitaire

Vice président Claude LABARRE

○ **Mission pour jeune volontaire en service civique sur le thème de la précarité.**

Dans le cadre du Plan d'actions 2015-2017 du Projet de Mandat, le Conseil communautaire a validé, sur proposition de la Commission « Services à la personne- Santé », l'action A57 : « **Réaliser un état des lieux pour clarifier le rôle, la collaboration et l'implication des collectivités du territoire à l'égard des associations caritatives** ».

Le groupe de travail « Précarité » de la Commission propose de confier à un jeune volontaire au titre du service civique une mission intitulée : « **Recenser, renforcer et promouvoir, sur le territoire d'Erdre et Gesvres, la solidarité sur le champ de la précarité alimentaire prioritairement puis relationnelle** ».

Il s'agit essentiellement de dresser un inventaire global, à l'échelle du territoire, de ce qui se fait et d'identifier les attentes respectives des communes et des associations caritatives sur le champ de la lutte contre la précarité afin d'accompagner, le cas échéant, celles-ci et de contribuer à l'articulation des différents dispositifs et systèmes d'aides mis en place sur le territoire et à l'amélioration du repérage des habitants de celui-ci en situation de précarité.

Le tutorat serait assuré par Dominique THIBAUD, en tant que membre de la Commission « Services à la personne – Santé », en charge du groupe de travail « Lutte contre la précarité », assisté du service CLIC.

La mission aurait lieu à compter de mai 2016, pour une durée de 6 mois et sur la base d'un contrat d'engagement de 24 h hebdomadaires.

DÉCISION :

> Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, **VALIDE** la proposition de mission de service civique volontaire pour réaliser un diagnostic sur le champ de la précarité et **AUTORISE** le Président à déposer le dossier de demande d'agrément au titre « du volontariat de service civique » conforme à cette proposition et dans la limite des crédits inscrits au budget.

8) Equipements aquatiques

Vice président Dominique THIBAUD

○ **Gestion et exploitation commune des deux équipements aquatiques intercommunaux - Délégation de Service Public (DSP) de type affermage : lancement de la procédure - élection des membres de la Commission DSP**

Ce dossier présenté au Conseil communautaire fait suite à la décision prise par le Conseil communautaire du 23 septembre 2015 sur l'intérêt de lancer une procédure de consultation de DSP pour l'exploitation des deux équipements aquatiques d'Erdre & Gesvres afin de la comparer avec le mode de gestion actuel en régie.

Depuis cette date, l'assistant à maîtrise d'ouvrage a été retenu et a commencé à préparer les éléments permettant de lancer cette procédure de délégation de service public. Lors de cette phase préparatoire, les avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux et du Comité Technique ont été recueillis.

La délibération proposée au Conseil communautaire est une délibération formellement prévue dans ce type de procédure.

Ainsi, la CCEG peut :

- soit assurer la gestion du service public en régie dans la continuité de ce qui est actuellement fait pour les Bassins d'Ardéa.
- soit solliciter des entreprises pour cette exploitation pour une simple fourniture de moyens.
- soit décider d'associer plus étroitement l'entreprise au service public, et lui transférer la responsabilité et les risques = délégation de service public de type affermage.

Dans l'hypothèse où la délégation de service public serait retenue par le Conseil, la durée de celle-ci sera de 66 mois dont 6 mois de période de pré-figuration et 60 mois d'exploitation effective.

Le Conseil communautaire s'est également prononcé sur les principales caractéristiques des prestations qui seront confiées au délégataire et qui sont exposées au sein du rapport sur les modes de gestion.

La décision d'autorisation de signer le marché avec le délégataire retenu à l'issue de cette procédure interviendra au Conseil communautaire du 14 décembre 2016.

DÉCISION :

Après avoir pris connaissance de la note explicative de synthèse et du rapport sur les modes de gestion, des avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux et du Comité Technique sollicités réglementairement,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, DÉCIDE :

Par 26 voix pour,

Par 11 voix contre (Laurence GUILLEMINE, Yves DAUVÉ, Sylvain LEFEUVRE, Françoise PROVOST, Aïcha METLAINE, Jean Pierre CLAUDAUD, Régine MONDAIN, Jean Jacques KOGAN, Stanislas BOMMÉ, Emmanuel RENOUX, Joël PORTIER) ;

Par 6 abstentions (Claude LABARRE, Françoise GROUSSOLE, Jean Yves HENRY, Patrice LERAY, Claudia HOUSSAIS, Monique GIROT).

- **D'ADOPTER** le principe de la délégation de service public pour la gestion et l'exploitation commune des deux équipements aquatiques intercommunaux pour une durée de 66 mois dont 6 mois de période de pré-figuration et 60 mois d'exploitation effective ;
- **D'APPROUVER** les caractéristiques des prestations que devra assurer le futur délégataire, décrites dans le rapport ci-annexé ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à lancer la procédure de délégation de service public (et effectuer notamment les publicités nécessaires), à mener les négociations avec les différents candidats conformément aux articles L. 1411-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales et à prendre tous les actes nécessaires dans le cadre de cette procédure.

o **Election des membres de la commission Délégation de Service Public :**

Le Conseil communautaire du 24 février 2016 a délibéré pour fixer les conditions de dépôt des listes de la commission de Délégation de Service Public (DSP) (5 titulaires et 5 suppléants parmi les Conseillers communautaires).

Une liste a été déposée à la date arrêtée, soit le 21 mars 2016 à 9 : 43 :

| | |
|--|---|
| <u>Titulaires:</u> Frédéric MAINDRON Dominique THIBAUD Patrice LERAY Patrick LAMIABLE Alain ROYER | <u>Suppléants:</u> François OUVREARD Jean Louis ROGER Laurence GUILLEMINE Joseph BEZIER Claude LABARRE |
|--|---|

DÉCISION :

Le Conseil communautaire,

. PROCEDE à l'élection des membres de la commission de Délégation de Service Public au scrutin de liste avec système de représentation proportionnelle avec application de la règle du plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel.

Résultat du vote : sur 43 votants :

Par 32 voix pour la liste déposée,

5 voix contre la liste déposée (Yves DAUVÉ, Françoise PROVOST, Aïcha METLAINE, Sylvain LEFEUVRE, Joël PORTIER) ;

6 abstentions pour la liste déposée (Claudia HOUSSAIS, Jean Pierre CLAVAUD, Emmanuel RENOUX, Monique GIROT, Jean Jacques KOGAN, Régine MONDAIN) ;

. INSTALLE cette commission dans sa composition.

○ **Construction équipement aquatique Sud –Treillières/Grandchamp des Fontaines :**

1- Avenant n°1 au marché de travaux du lot n°8 « carrelage » :

Considérant :

- le marché de travaux réglé sur la base d'un prix global et forfaitaire ;
- la demande de la maîtrise d'ouvrage d'ajouter 7 siphons de sols dans des locaux dédiés au personnel
- la volonté de la maîtrise d'ouvrage de remplacer les siphons de sols des plages un caniveau à fente(s)
- l'avis favorable de l'ARS (Agence Régionale Santé) de réaliser la collecte des eaux de ruissellement des plages par un caniveau à double fente.

DÉCISION :

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, **AUTORISE** le Président à signer l'avenant n°1 au lot n°8 "Carrelage" avec l'entreprise SRS pour un montant de 14 903.07 € HT portant le nouveau montant du marché à 435 504.43 € HT.

2- Attribution lot n°18 « Animations jeux d'eau + plages souples et animations jeux d'eau pour bassin » du marché de travaux suite à CAO du 24/03/2016 :

DÉCISION :

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, **ATTRIBUE** le lot n°18 « Animations jeux d'eau + plages souples et animations jeux d'eau pour bassin » du marché de travaux de construction de l'équipement aquatique Treillières/Grandchamp des Fontaines tel que décidé par la Commission d'Appel d'Offres du 24 mars 2016, à l'entreprise HERVÉ THERMIQUE pour un montant HT de 339 002 €. **AUTORISE** le Président à donner toutes les suites nécessaires à la présente délibération.

9) Action foncière et agriculture

Vice présidente Laurence GUILLEMIN

○ **Prix de location du hangar de stockage plaquettes bois des Tunières**

DÉCISION :

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, suite à l'avis favorable du Bureau communautaire,

FIXE le prix de location du hangar de stockage situé aux Tunières à 12 € TTC /m²/an (pour 500 tonnes) considérant qu'il permet d'amortir le hangar sur 27 ans (durée en deçà de laquelle il n'y aura pas nécessité de réaliser des investissements nouveaux) et qu'il s'inscrit dans les prix du marché pratiqué par d'autres structures.

10) Service Public d'Élimination des Déchets

Vice président Jean Paul NAUD

○ **Construction d'une déchèterie intégrant une aire de broyage des déchets verts et un hangar agricole bois énergie – Avenants aux marchés de travaux**

○ **Avenant n°1 au lot n°1 "Terrassements, chaussées, assainissement, voirie, réseaux souples"**

Objet et justification de l'avenant n°1 au lot n°1 : Contractualisation de 16 prix unitaires nouveaux.
Incidence financière de l'avenant : aucune.

DÉCISION :

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, AUTORISE M. le Président à signer l'avenant n°1 au lot n°1 avec le groupement d'entreprises CHARIER TP/LANDAIS André SAS pour contractualiser la création de 16 prix unitaires nouveaux.

○ **Avenant n°1 au lot n°2 "Génie civil, bâtiment d'exploitation"**

Considérant La nécessité imposée par le bureau de contrôle de réaliser un placard coupe-feu toute hauteur dans le local gardien pour protéger le tableau général basse tension, la décision du maître d'ouvrage de remplacer les butées de bennes en attente en béton armé par des butées métalliques jugées plus pérennes.

DÉCISION :

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, AUTORISE M. le Président à signer l'avenant n°1 au lot n°2 "Génie civil, bâtiment d'exploitation" avec l'entreprise SERIBAT pour un montant de 1 215.27 € HT portant le nouveau montant du marché à 331 448.27 € HT.

○ **Avenant n°1 au lot n°4 "Métallerie"**

Considérant la nécessité de réaliser divers ouvrages de métallerie demandés par la maîtrise d'ouvrage non prévus au marché initial :

- grilles de protection des trous exutoires des eaux de ruissellement dans le mur de la plateforme déchets verts
- ajout d'une section de garde-corps manquante au niveau de la benne n°1
- mise en place d'une tôle d'obturation au niveau du placard technique du local gardien
- réalisation d'un chariot pour le transport et la manutention des garde-corps amovibles de protection de chute en l'absence de bennes.

DÉCISION :

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, AUTORISE M. le Président à signer l'avenant n°1 au lot n°4 "Métallerie" avec l'entreprise TSI METATECH pour un montant de 2 793.98 € HT portant le nouveau montant du marché à 28 142.01 € HT.

○ **Avenant au contrat de reprise des plastiques avec Valorplast.**

Considérant la nécessité de revoir les termes du contrat avec la filière Valorplast pour tenir compte de nouvelles catégories de plastique par le centre de tri de St Laurent des Autels à partir du 1^{er} avril 2016 ;

Considérant, de plus, le soutien Eco Emballages sur ces nouvelles catégories de plastiques.

Impact financier positif :

| | Soutiens actuels (€/an) | Soutiens à partir du 1er avril 2016 (€/an) | Ecart (€/an) |
|------------------------|-------------------------|--|----------------|
| Reprise Valorplast | 34 020 € | 30 562 € | - 3 458 € |
| Soutien Eco-Emballages | 96 552 € | 109 008 € | 12 456 € |
| Total | 130 572 € | 139 570 € | 8 998 € |

DÉCISION :

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, APPROUVE les termes de l'avenant n°1 au contrat de reprise des plastiques option filière avec Valorplast et AUTORISE le Président à le signer.

- **Validation du Plan Partenarial de Gestion de la demande de logement social**

La loi ALUR du 24 mars 2014 prévoit que tout Établissement Public de Coopération Intercommunale doté d'un Programme Local de l'Habitat exécutoire doit élaborer un « Plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs ».

Ce plan définit les orientations destinées à assurer la gestion partagée des demandes et à satisfaire le droit à l'information, en fonction des besoins en logement social et du contexte local. La Communauté de communes Erdre & Gesvres dispose d'un PLH exécutoire et doit donc se doter de ce nouvel outil. Le décret n°2015-524 publié le 13 mai 2015 précise son contenu, ses modalités d'élaboration, d'évaluation et de révision. Le plan partenarial doit être publié avant le 30 juin 2016. Il est établi pour une durée de six ans.

Le Conseil communautaire avait délibéré le 23 septembre 2015 pour le lancement de son élaboration.

Après avoir entendu l'exposé précisant les modalités de mise en œuvre de ce plan (partenaires associés, modalités d'élaboration, objectifs et contenu du plan, à savoir organiser la gestion partagée de la demande de logement social en configurant un service d'accueil et d'information dans les communes) ainsi que le calendrier prévisionnel prévoyant une transmission du plan définitif au Préfet en juillet 2016 ;

DÉCISION :

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, VALIDE le projet de Plan Partenarial de Gestion de la demande de logement social ;
AUTORISE le Président à le transmettre, pour avis, aux communes et partenaires.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 : 30.
